

Accusé de réception en préfecture
034-213403272-20260430-38-2026-DE
Date de télétransmission : 06/05/2026
Date de réception préfecture : 06/05/2026



BUGET PRIMITIF 2026

Rapport de présentation

Conseil municipal du 30 avril 2026

Sommaire



Préambule	3
1 Rappel du contexte budgétaire	7
1.1 GRANDES MASSES FINANCIERES ET PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS	9
1.2 D'OU VIENT & OU VA L'ARGENT	11
1.3 PRESENTATION PAR CHAPITRE	13
1.4 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14
1.4.1 Chapitre 70 – Produit des services, domaine et ventes diverses	16
1.4.2 Chapitres 73 et 731 – Fiscalité	18
1.4.3 Chapitre 74 – Dotation et participations	20
1.5 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	22
1.5.1 Chapitre 011 – Charges à caractère général	24
1.5.2 Chapitre 012 - Charges de personnel	26
1.5.3 Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes	29
1.5.4 Chapitre 014 – Atténuation de produits	31
1.6 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	33
1.7 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	35
1.8 L'ENDETTEMENT	37
1.8.1 Caractéristiques de la dette	37
1.8.2 Evolution de l'encours de dette depuis 2022	38
1.8.3 Structure de la dette	38
1.8.4 Répartition de l'encours de dette par prêteur	40
1.8.5 Extinction et évolution des annuités	41
1.8.6 Capacité de désendettement	42

Preamble

L'article 2313-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que des informations financières essentielles soient jointes au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter **jusqu'au 30 avril**.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

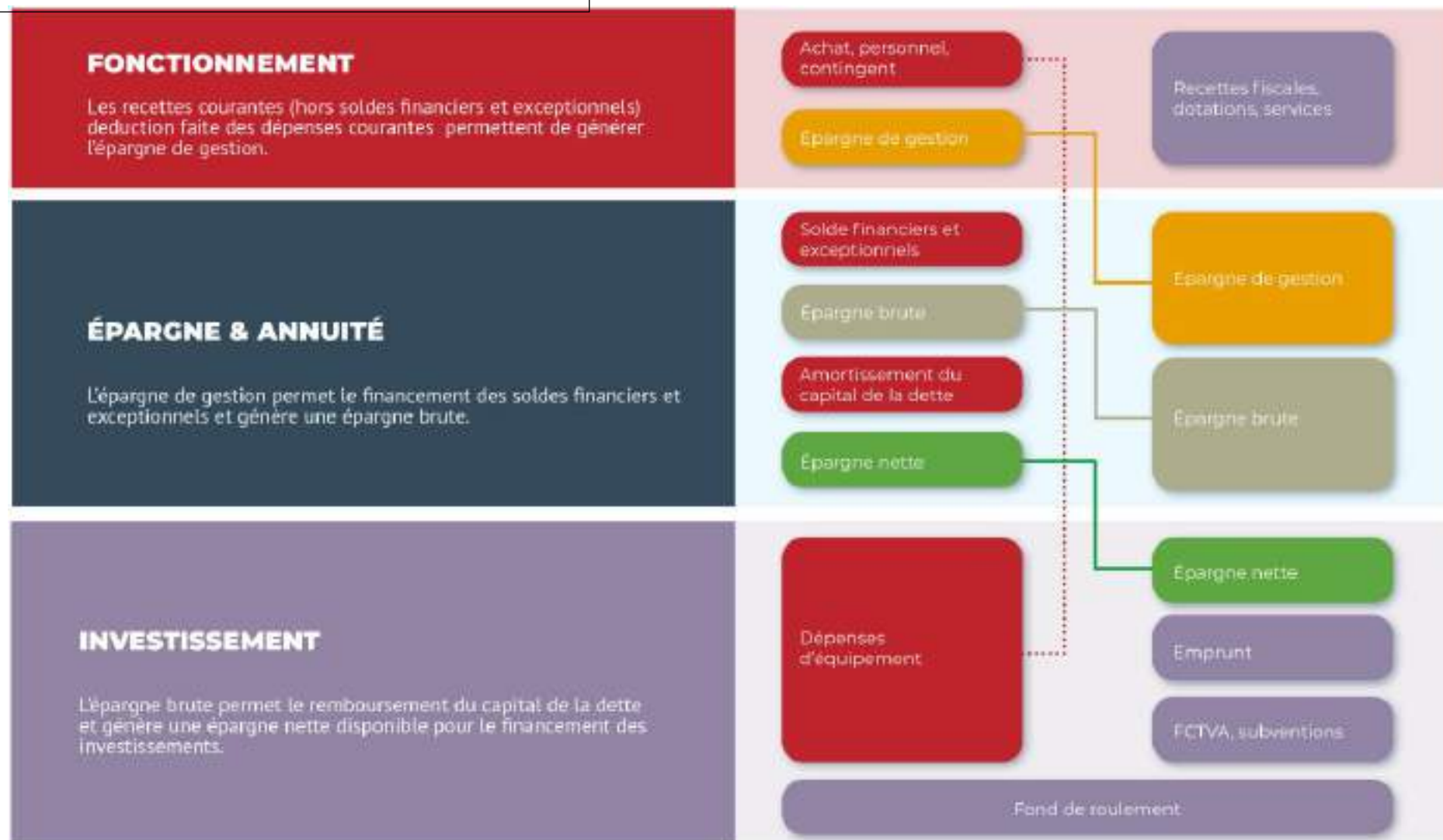
La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du CGCT dispose que : « *Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice* ».

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité,
- Universalité,
- Unité,
- Equilibre,
- Antériorité.

*A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision prudente nécessairement plus pessimiste sur les recettes et plus optimiste sur les dépenses. **Il est donc important de dissocier les données issues du Compte Financier Unique 2025 des données issues du Budget primitif 2026.***



Comprendre les équilibres financiers de la commune

Le budget communal s'appuie sur trois grands blocs interdépendants : le fonctionnement, l'épargne et l'investissement.

Ces éléments constituent un enchaînement logique : la qualité de l'équilibre du fonctionnement influence directement l'épargne, qui elle-même conditionne la capacité d'investissement. L'illustration précédente permet de visualiser cette chaîne.

1. Le fonctionnement : les recettes et dépenses du quotidien

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des **recettes courantes** (fiscalité locale, dotations de l'État, produits des services municipaux) et des **dépenses courantes** (charges de personnel, achats, contrats, énergie, contingents...).

La **différence** entre ces recettes et dépenses courantes constitue l'**épargne de gestion**.

Elle représente la capacité de la commune à dégager un excédent au terme de son activité quotidienne et reflète sa capacité à dégager des marges de manœuvre pour financer les charges annexes et préparer l'investissement.

Une épargne de gestion trop faible réduit la flexibilité budgétaire de la collectivité.

2. L'épargne Brute et Nette : des indicateurs de la solidité financière

À partir de l'épargne de gestion, la commune couvre ses **charges financières** (intérêts) et ses éventuels soldes exceptionnels pour obtenir l'**épargne brute**.

Lorsque l'on déduit ensuite le **remboursement du capital de la dette**, on obtient l'**épargne nette** : c'est la part réellement disponible pour financer les investissements.

L'**épargne brute** mesure la capacité de la commune à faire face à son endettement.

L'**épargne nette** correspond au montant mobilisable pour financer des projets d'investissement.

Plus l'épargne nette est élevée, plus la commune peut financer ses projets sans recourir à l'emprunt ou au fonds de roulement.

3. L'investissement et développer le patrimoine communal

L'investissement regroupe l'ensemble des dépenses destinées à entretenir, moderniser ou développer le patrimoine communal : travaux dans les écoles, bâtiments publics, équipements sportifs et culturels, espaces publics...

Ces dépenses sont financées par :

- l'épargne nette,
- les subventions (État, Département, Région, etc.),
- le FCTVA,
- éventuellement l'emprunt,
- et, si nécessaire, le fonds de roulement de la commune.

La capacité d'investissement dépend directement du niveau d'épargne dégagé par le fonctionnement.

Le recours à l'emprunt permet de financer certains projets, mais doit rester cohérent avec la capacité future de remboursement.

Le fonds de roulement constitue une réserve, utile en complément mais non renouvelable.

Le fonctionnement, l'épargne et l'investissement sont trois maillons d'une même chaîne.

Une maîtrise des dépenses courantes et un niveau suffisant d'épargne conditionnent la capacité de la commune à entreprendre et à financer ses projets.

Ces indicateurs permettent ainsi de mesurer la solidité financière de la commune, d'anticiper les marges de manœuvre disponibles et de planifier les investissements à venir dans un cadre budgétaire soutenable.

1 Rappel du contexte budgétaire

Perspectives budgétaires 2026 : un contexte fortement contraint

Pour l'exercice 2026, la commune doit composer avec un **environnement financier particulièrement tendu**. Plusieurs facteurs cumulés viennent en effet réduire les marges de manœuvre budgétaires :

Une revalorisation très faible des bases fiscales

La revalorisation nationale des bases fiscales est limitée à +0,8 %, un niveau nettement insuffisant pour compenser l'inflation réelle constatée sur les coûts de fonctionnement. Cette hausse limitée réduit mécaniquement le dynamisme des recettes fiscales de la commune.

Une forte baisse de la compensation de l'État sur les exonérations des locaux industriels

La compensation versée par l'État au titre de l'exonération de 50 % des locaux industriels instaurée en 2021 fait l'objet d'un ajustement à la baisse de -19,3 %. De plus, cette compensation est désormais plafonnée à 2 % des RRF 2024.

Pour Vendargues, cela représente une perte substantielle estimée à -193 136 €, impactant directement les recettes de fonctionnement.

Une augmentation progressive et continue des cotisations retraite CNRACL

Les taux de cotisation retraite CNRACL progressent encore de +3 % en 2026. Cette hausse s'inscrit dans un mouvement pluriannuel et se poursuivra en 2027 et 2028, entraînant un renchérissement durable du coût des emplois publics pour la commune.

Un budget RH en hausse à périmètre constant

Même sans création de poste ou extension des missions, l'évolution mécanique de la masse salariale (GVT, revalorisations réglementaires, carrières) représente un surcoût d'au moins +220 000 € pour l'exercice 2026.

Quelques éléments favorables mais limités

Malgré ces fortes contraintes, la commune bénéficiera néanmoins de points positifs :

- le reversement DILICO (prélevé en 2025) à hauteur de 8 707 € (30 % de 29 025 €).
- une exonération du DILICO 2 applicable aux communes, ce qui évite un prélèvement supplémentaire.
- le taux de FCTVA reste stabilisé à 16,404 %, garantissant une visibilité sur le remboursement d'une fraction de la TVA sur les dépenses d'investissement et de fonctionnement ciblées.

L'ensemble de ces éléments crée un effet ciseau important :

- Les recettes diminuent (compensations fiscales de l'État en forte baisse et bases fiscales peu revalorisées +0,8 %).
- Les dépenses augmentent fortement, notamment du fait des charges de personnel et des cotisations sociales.

Cette tension entre recettes en baisse et charges en hausse impose une vigilance accrue dans la gestion budgétaire 2026 et suivantes et nécessite d'anticiper des arbitrages structurants pour maintenir l'équilibre communal.

Malgré un environnement financier de plus en plus tendu, la commune réaffirme sa volonté de **maintenir un haut niveau de services à la population** et de **poursuivre l'entretien ainsi que le renouvellement de son patrimoine** communal.

Le budget 2026 s'inscrit dans cette dynamique volontariste, tout en préservant l'équilibre financier : **il est proposé cette année sans augmentation de la fiscalité locale et sans recours à l'emprunt**, confirmant l'engagement de la collectivité en faveur d'une gestion rigoureuse et responsable.

Rappel des objectifs issus du Débat d'orientations budgétaires 2026:

Les objectifs du budget 2026 peuvent se résumer comme suit :

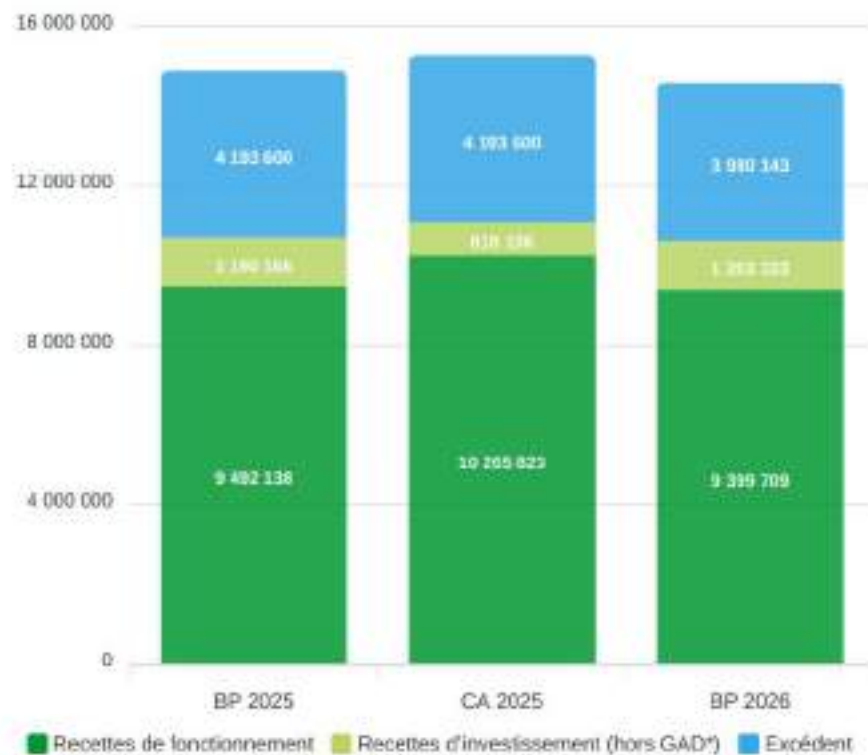
- **Vigilance accrue sur la capacité d'épargne ;**
- **Stabilité des taux de fiscalité locale ;**
- **Poursuite d'un rythme d'investissement soutenu ;**
- **Non-recours prudent à l'emprunt.**

GRANDES MASSES FINANCIERES ET PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

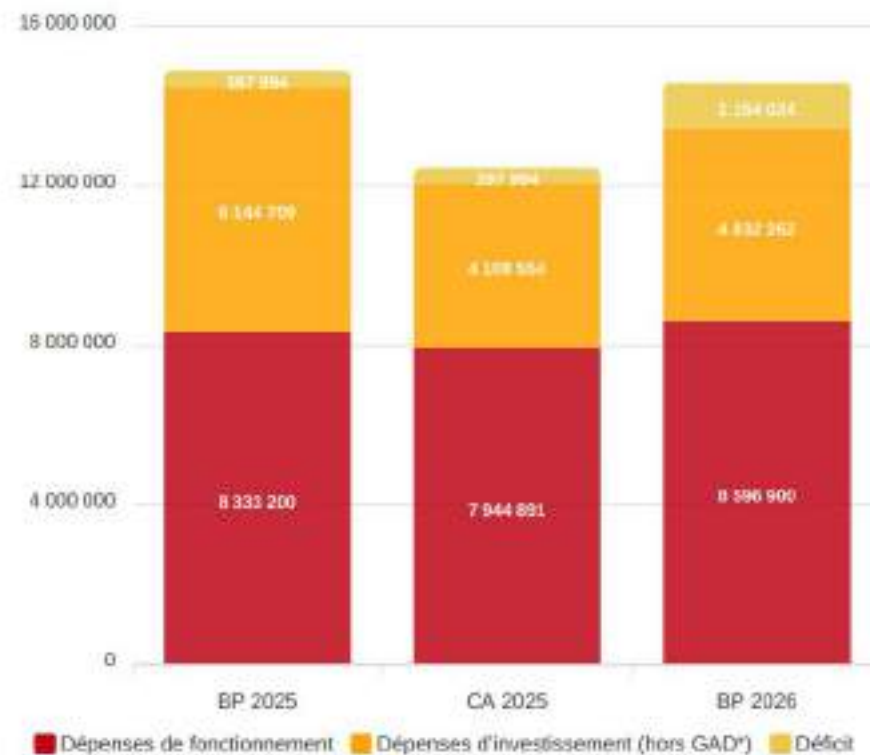
EQUILIBRES FINANCIERS	BP 2025	CA 2025	BP 2026	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	9 492 138	10 253 573	9 399 709	-0,97 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	9 492 138	10 253 531	9 399 709	-0,97 %
dont fiscalité directe locale (R731)	4 717 087	4 764 046	4 827 638	1,34 %
dont dotations & participations (R74)	2 180 166	2 360 163	1 967 590	-9,75 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	8 333 200	7 944 891	8 596 900	3,16 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	8 220 200	7 872 861	8 503 900	3,45 %
dont dépenses de personnel (D012)	4 910 000	4 876 221	5 160 000	5,09 %
ÉPARGNE DE GESTION	1 271 938	2 380 670	895 809	-29,57 %
Frais financiers	100 000	71 333	80 000	-20,00 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	-13 000	-655	-13 000	0,00 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	1 158 938	2 308 682	802 809	-30,73 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	1 158 938	2 308 682	802 809	-30,73 %
Amortissement du capital de la dette	626 500	626 499	645 200	2,98 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	532 438	1 682 183	157 609	-70,40 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	532 438	1 682 183	157 609	-70,40 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	5 518 209	3 482 055	4 187 062	-24,12 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	1 190 166	830 386	1 203 333	1,11 %

GRANDES MASSES FINANCIÈRES

Recettes en €



Dépenses en €



Fonctionnement

Dépenses : les actions et services rendus au quotidien

Recettes : La fiscalité directe, les dotations de l'État et le produit du domaine

Investissement

Dépenses : les projets d'équipement et le remboursement de l'emprunt

Recettes : Le FCTVA, les subventions de tiers et les emprunts

12. DOUVANT SOUVA L'ARGENT

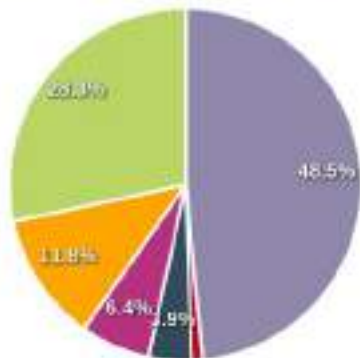
D'où vient l'argent en €



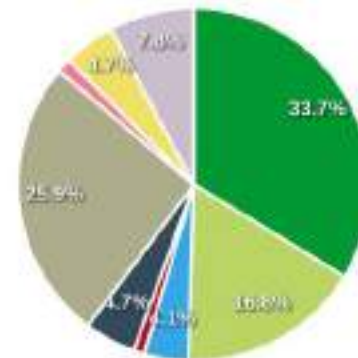
Où va l'argent en €



D'où vient l'argent en % en 2026



Où va l'argent en % en 2026



La structure des recettes et des dépenses pour 2026 met en évidence un **budget reposant largement sur la fiscalité locale** et sur la mobilisation du résultat de l'exercice précédent. Les concours financiers de l'État représentent une part quasi inexistante des ressources, tandis que les autres recettes restent marginales.

Du côté des dépenses, les charges de personnel et les charges générales constituent les principaux postes de fonctionnement et pèsent significativement sur l'équilibre de la section courante. L'effort d'investissement demeure important.

L'absence de recours à l'emprunt réduit les charges financières, mais concentre le financement des projets sur l'autofinancement et sur l'utilisation des excédents antérieurs.

13 PRÉSENTATION PAR CHAPITRE

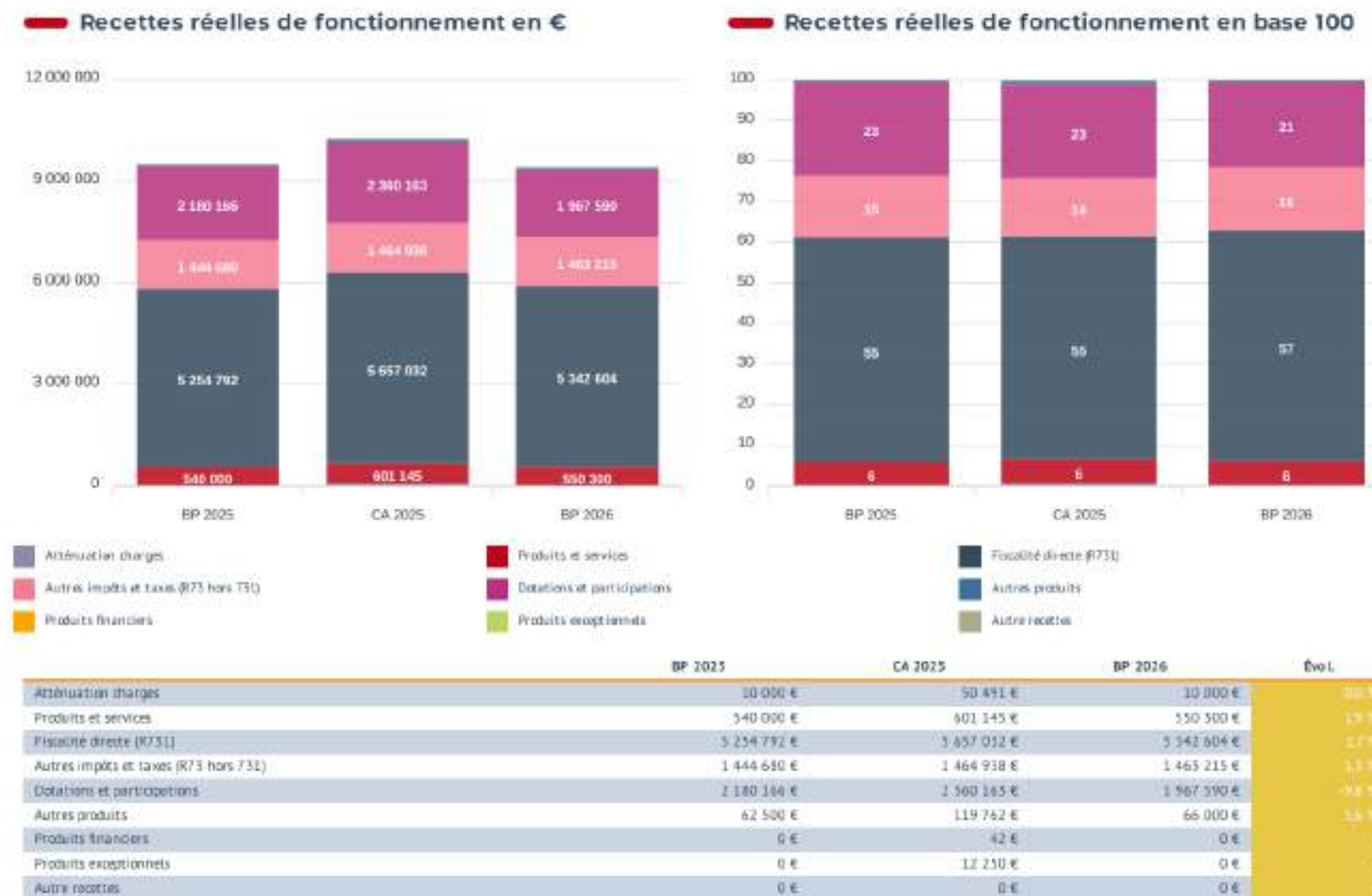
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2026
011	Charges à caractère général	2 570 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 160 000,00
014	Atténuations de produits	150 000,00
023	Virement à la section d'investissement	3 057 449,93
042	Opérations ordre transf. entre sections	500 000,00
65	Autres charges de gestion courante	622 400,00
65316	Autres charges de gestion courante	1 000,00
66	Charges financières	80 000,00
67	Charges spécifiques	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	3 000,00
TOTAL		12 154 349,93

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RAR	Prop BP 2026	TOTAL BP 2026
001	Solde exécution invest. reporté		1 154 024,10	1 154 024,10
040	Opérations ordre transf. entre sections		20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales		400 000,00	400 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		30 000,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		645 200,00	645 200,00
20	Immobilisations incorporelles	120 924,74	254 500,00	375 424,74
204	Subventions d'équipement versées	6 000,00	192 146,00	198 146,00
21	Immobilisations corporelles	197 204,60	1 421 210,00	1 618 414,60
23	Immobilisations en cours	570 681,76	1 394 393,93	1 965 075,69
TOTAL		894 811,10	5 511 474,03	6 406 285,13

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 734 640,93
013	Atténuations de charges	10 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	20 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	550 300,00
73	Impôts et taxes	1 463 215,00
731	Fiscalité locale	5 342 604,00
74	Dotations et participations	1 967 590,00
75	Autres produits de gestion courante	66 000,00
76	Produits financiers	-
77	Produits spécifiques	-
TOTAL		12 154 349,93

RECETTES D'INVESTISSEMENT		RAR	Prop BP 2026	TOTAL BP 2026
021	Virement de la section de fonctionnement		3 057 449,93	3 057 449,93
040	Opérations ordre transf. entre sections		500 000,00	500 000,00
041	Opérations patrimoniales		400 000,00	400 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		400 000,00	400 000,00
1068	Affectation du résultat		1 245 502,20	1 245 502,20
13	Subventions d'investissement	803 333,00		803 333,00
TOTAL		803 333,00	5 602 952,13	6 406 285,13

14 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les recettes réelles de fonctionnement conservent une structure globalement stable, mais sans dynamique de croissance pour 2026. **La fiscalité locale demeure la principale source de financement**, représentant plus de **73 % des recettes**.

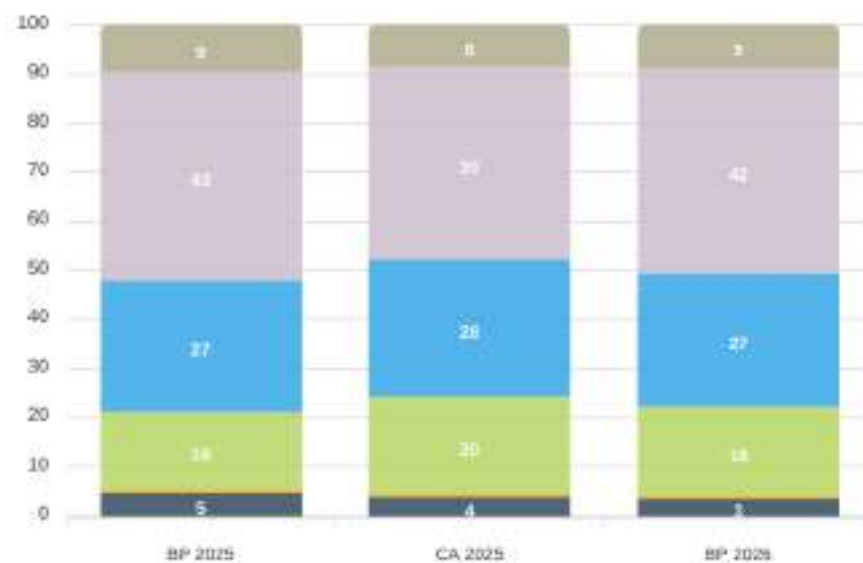
Les dotations de l'État enregistrent une diminution notable, en particulier en raison de la révision des dispositifs de compensation liés aux exonérations de locaux industriels et commerciaux, soit un recul au stade des notifications prévisionnelles de **-319 672 €** par rapport au CFU 2025. Cependant, elles devraient en réalité être plafonnées à 2% des recettes réelles de fonctionnement et être revues à la hausse lors des attributions définitives.

Les recettes issues des prestations, produits divers et atténuations de charges évoluent peu et restent relativement constantes d'un exercice à l'autre.

Produit des services en €



Produit des services en base 100



	BP 2025	CA 2025	BP 2026	Evo L
Vente de produits finis	0 €	0 €	0 €	-
Vente de récoltes	0 €	0 €	0 €	-
Redevance domaine public	25 000 €	22 865 €	19 000 €	-24,0 %
Travaux	0 €	0 €	0 €	-
Prestations OM	0 €	0 €	0 €	-
Prestations culturelles	4 000 €	2 851 €	3 000 €	-25,0 %
Prestations sportives	85 000 €	120 701 €	100 000 €	+17,6 %
Prestations sociales	145 000 €	166 978 €	150 000 €	+2,4 %
Prestations sociales	230 000 €	236 910 €	230 000 €	0,0 %
Autres	51 000 €	50 840 €	48 300 €	+5,3 %

Accusé de réception en préfecture
034-213403272-20260430-38-2026-DE
Date de télétransmission : 06/05/2026
Date de réception en préfecture : 06/05/2026

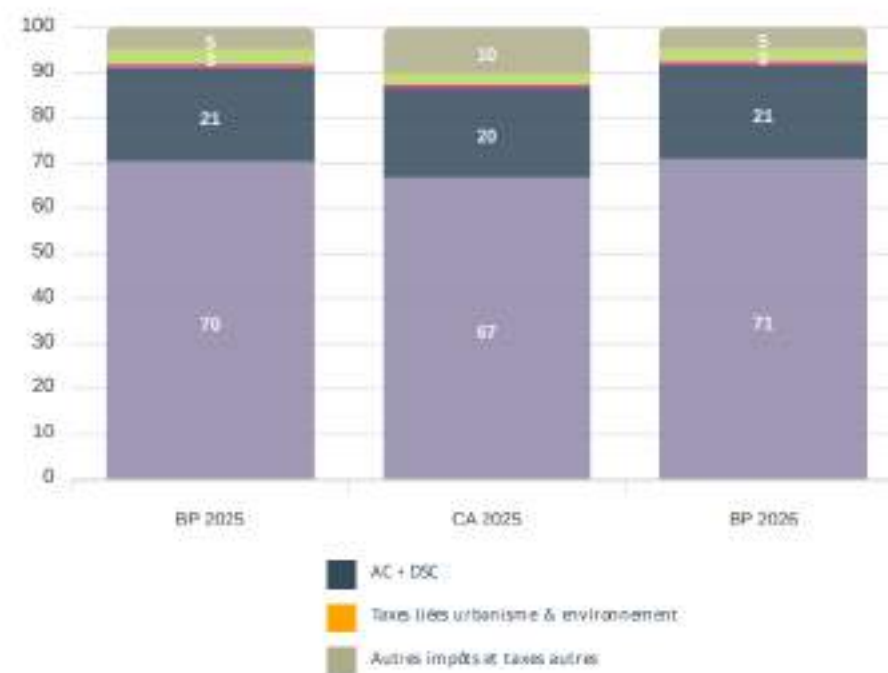
Le chapitre 70 qui est enregistré les produits des services présente une structure stable entre 2025 et 2026, autour d'un volume total d'environ 550 k€. Les recettes proviennent principalement des recettes des régies (cantine, sport, jeunesse, crèche ...),

Dans l'ensemble, les produits des services restent constants et reflètent une activité régulière des services municipaux, sans évolution notable de périmètre ni de tarification pour l'exercice 2026.

Impôts et taxes en €



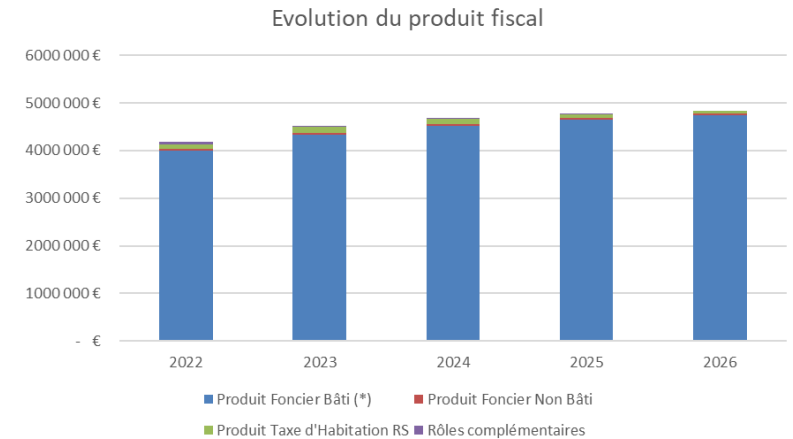
Impôts et taxes en base 100



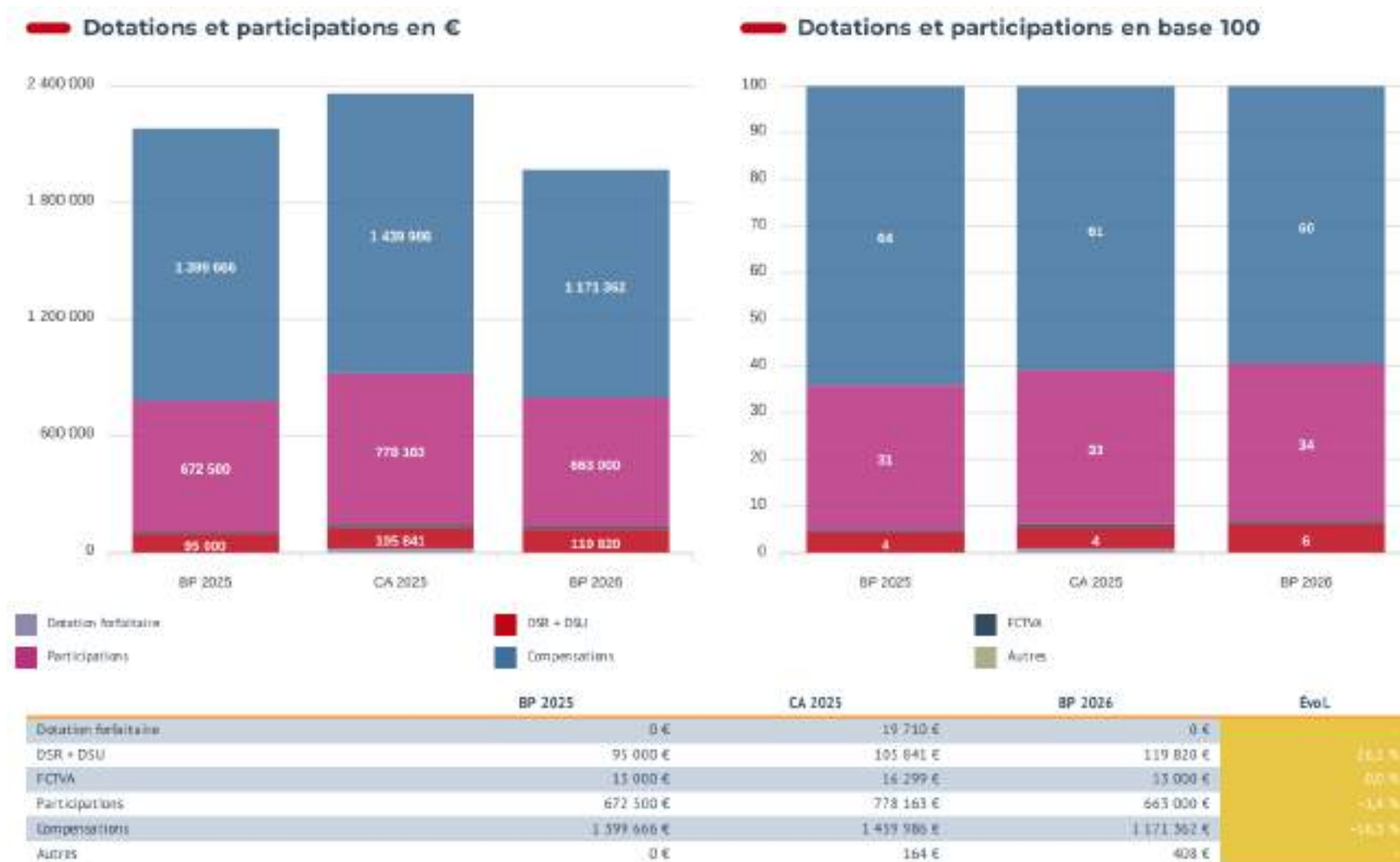
	BP 2025	CA 2025	BP 2026	Évo L
Contributions directes	4 717 087 €	4 764 046 €	4 827 638 €	2,5 %
Autres impôts	0 €	0 €	0 €	-
AC + DSC	1 379 680 €	1 402 155 €	1 401 215 €	1,4 %
Autre fiscalité reversée	65 000 €	62 783 €	62 000 €	-4,6 %
Taxes liés domaine	0 €	0 €	0 €	-
Taxes liés urbanisme & environnement	0 €	0 €	0 €	-
Taxes liées à la P*	223 000 €	185 031 €	200 000 €	10,3 %
Taxes liés services	0 €	0 €	0 €	-
Autres impôts et taxes autres	314 705 €	707 955 €	314 966 €	0,1 %

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Taux Foncier Bâti	42,47%	42,47%	42,47%	42,47%	42,47%
taux Foncier Non Bâti	63,08%	63,08%	63,08%	63,08%	63,08%
Taux Taxe d'Habitation RS	17,27%	17,27%	17,27%	17,27%	17,27%

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Produit Foncier Bâti (*)	4 006 173 €	4 331 590 €	4 522 081 €	4 651 235 €	4 742 234 €
Produit Foncier Non Bâti	33 541 €	33 716 €	34 259 €	35 450 €	32 802 €
Produit Taxe d'Habitation RS	88 867 €	125 193 €	102 435 €	64 804 €	52 276 €
Rôles complémentaires	47 992 €	6 965 €	16 956 €	9 216 €	- €
IFER				322 €	326 €
TOTAL PRODUIT FISCALITE LOCALE	4 176 573 €	4 497 464 €	4 675 731 €	4 761 027 €	4 827 638 €



Le budget 2026 est proposé sans hausse de fiscalité avec un maintien des taux au niveau de ceux votés en 2025.

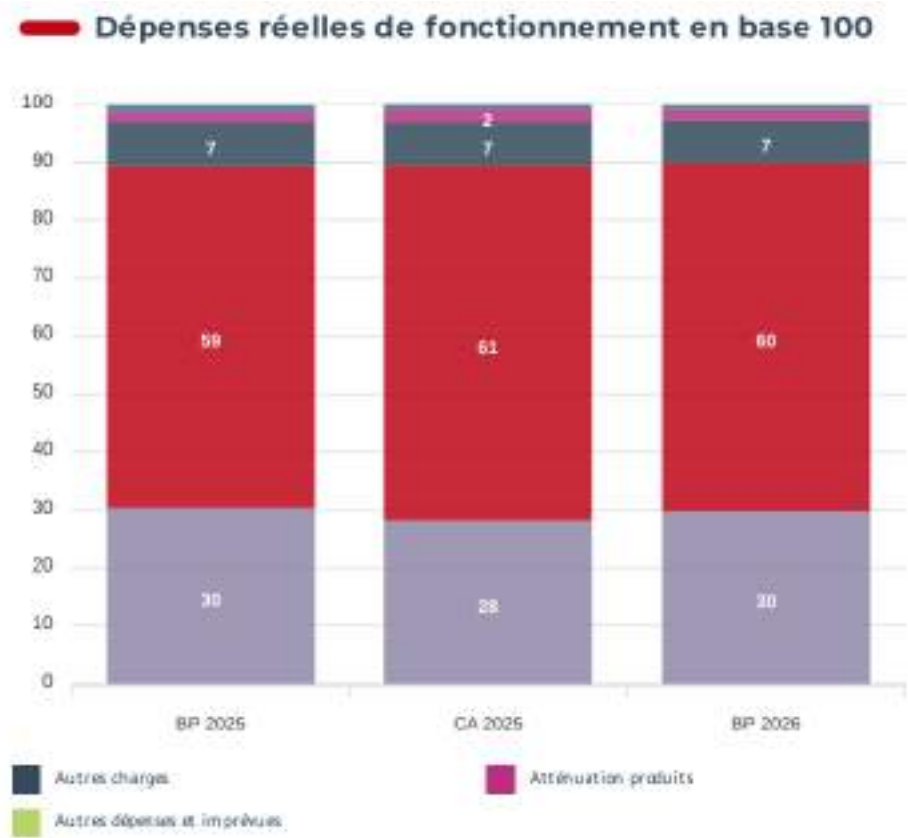
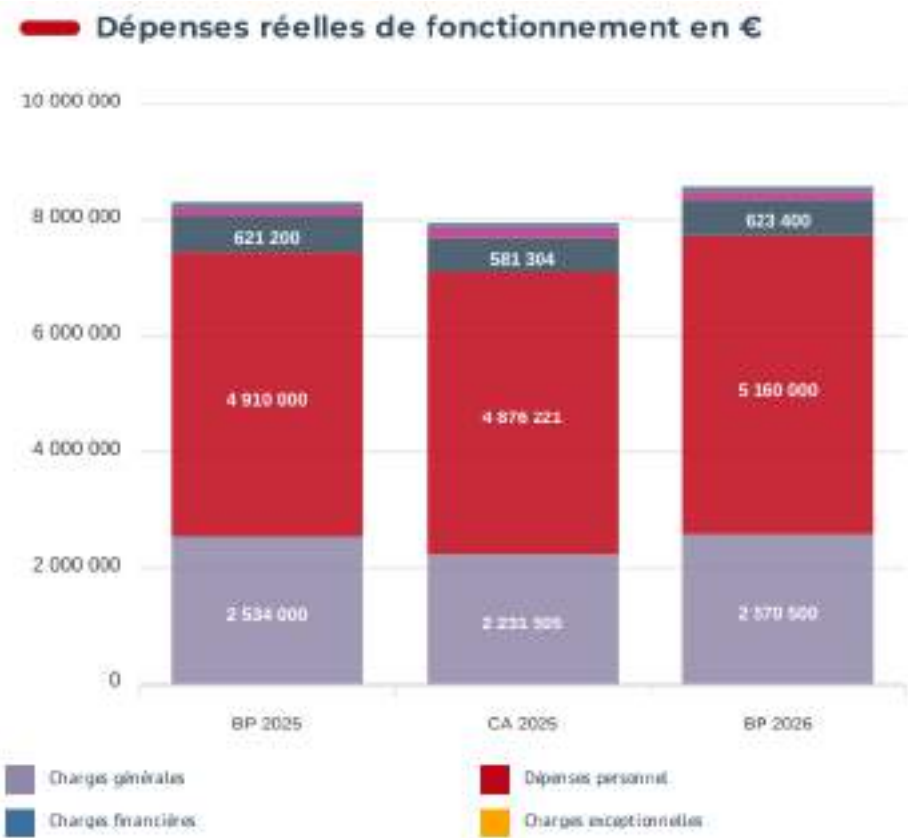


Accusé de réception en préfecture
034-213403272-20260430-38-2026-DE
Date de télétransmission : 06/05/2026
Date de réception en préfecture : 06/05/2026

La dotation forfaitaire versée par l'État sera nulle.

Les compensations fiscales portant sur les exonérations de locaux industriels et commerciaux connaissent une diminution importante au stade des notifications mais le mécanisme de plafonnement introduit dans la loi de finances adoptée en février 2026 — fixé à 2 % des recettes réelles de fonctionnement (RRF) — devrait permettre de contenir l'impact pour la commune à environ -200 k€

15 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

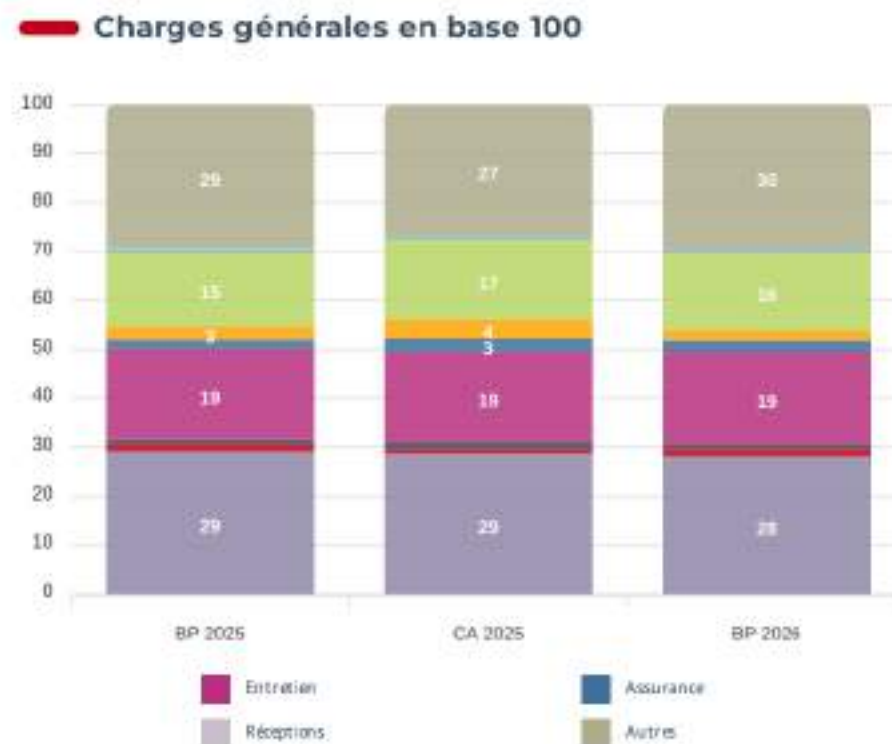
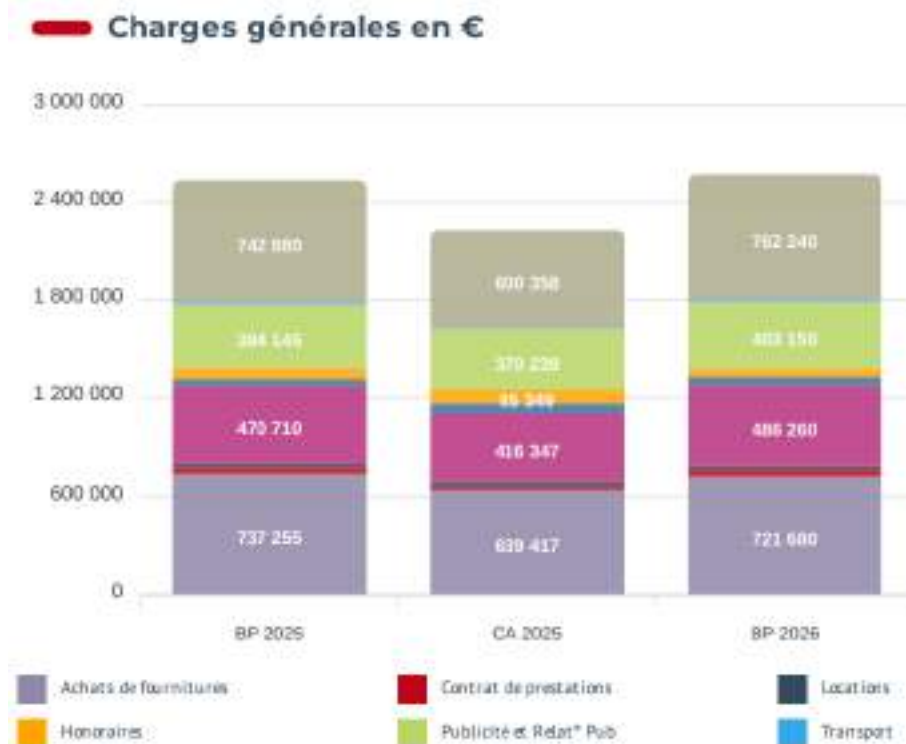


	BP 2025	CA 2025	BP 2026	Évo L
Charges générales	2 534 000 €	2 231 505 €	2 570 500 €	1,4 %
Dépenses personnel	4 910 000 €	4 876 221 €	5 160 000 €	3,1 %
Autres charges	621 200 €	581 304 €	623 400 €	0,4 %
Atténuation produits	155 000 €	183 831 €	150 000 €	-5,2 %
Charges financières	100 000 €	71 483 €	80 000 €	-20,0 %
Charges exceptionnelles	10 000 €	426 €	10 000 €	0,0 %
Autres dépenses et imprévues	3 000 €	121 €	3 000 €	0,0 %

Les dépenses de fonctionnement progressent en 2026 pour atteindre **8,6 M€**. Cette évolution résulte principalement de la hausse des dépenses de personnel, qui demeurent le premier poste de fonctionnement et représentent près de 60 % du total.

Les charges générales restent à un niveau élevé mais relativement stable. Les autres postes — atténuation de produits, charges financières, charges exceptionnelles — conservent un poids limité dans la structure globale.

Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement 2026 montrent une structure identique aux exercices précédents, mais avec un volume global en hausse, sous l'effet conjugué des recrutements nécessaires à la structuration des services, des évolutions réglementaires et des charges incompressibles.



	BP 2025	CA 2025	BP 2026	évol.
Achats de fournitures	737 255 €	639 417 €	721 680 €	-2,1 %
Contrat de prestations	41 100 €	23 180 €	43 300 €	5,4 %
Locations	21 300 €	27 415 €	21 970 €	-1,1 %
Entretien	470 710 €	416 347 €	486 260 €	5,3 %
Assurance	48 000 €	59 327 €	60 000 €	15,0 %
Honoraires	69 610 €	85 349 €	53 000 €	-23,9 %
Publicité et Relat* Pub	384 145 €	370 239 €	403 150 €	4,9 %
Transport	13 700 €	7 369 €	13 700 €	0,0 %
Réceptions	5 300 €	2 504 €	5 200 €	-1,9 %
Autres dépenses	742 880 €	600 358 €	762 240 €	2,9 %

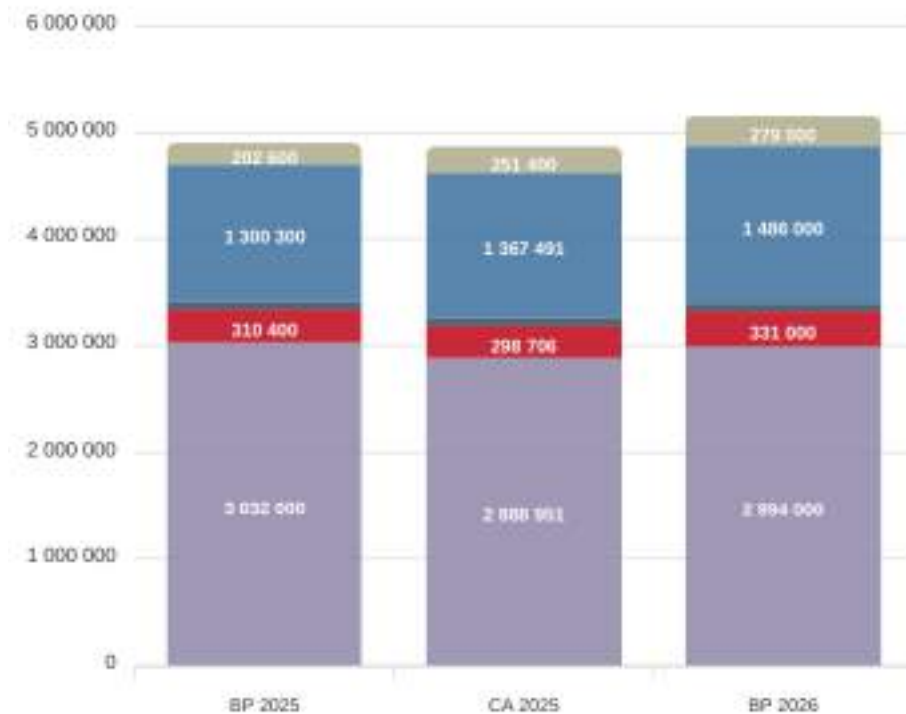
Les charges à caractère général présentent sont présentées avec un budget 2026 en légère hausse.

La structure des dépenses reste dominée par les achats de fournitures (EDF, Eau, fournitures ...), l'entretien et les prestations de services, qui constituent les principaux postes de fonctionnement courant.

Ces variations reflètent à la fois l'évolution des coûts, les besoins d'entretien du patrimoine et l'ajustement de certains marchés ou prestations.

L'ensemble confirme la nécessité de suivre de près l'évolution des charges générales dans un contexte où elles contribuent de manière significative à la dynamique des dépenses de fonctionnement.

Dépenses de personnel en €

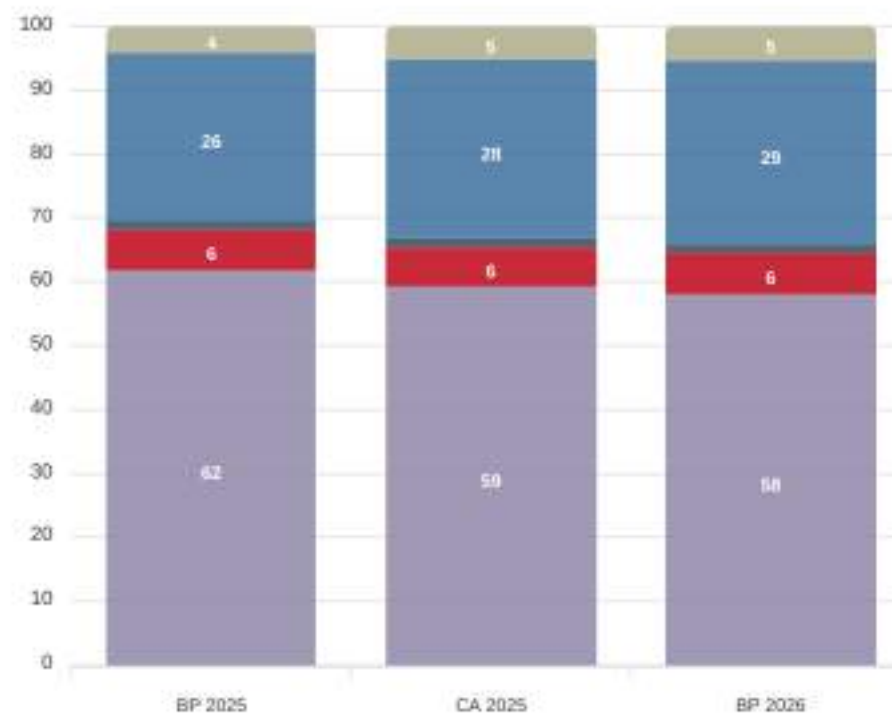


Remunérations titulaires
Insertions

Non titulaires
Sécurité sociale

Vacations
Autres

Dépenses de personnel en base 100



	BP 2025	CA 2025	BP 2026	Évol.
Remunérations titulaires	3 032 000 €	2 888 951 €	2 994 000 €	-3,3 %
Non titulaires	310 400 €	298 706 €	331 000 €	6,6 %
Vacations	64 700 €	69 673 €	70 000 €	8,2 %
Insertions	0 €	0 €	0 €	-
Sécurité sociale	1 300 300 €	1 367 491 €	1 486 000 €	14,5 %
Autres	202 600 €	251 400 €	279 000 €	37,2 %

Les dépenses de personnel constituent le principal poste de fonctionnement de la commune, représentant à elles seules près de **60 %** des charges de fonctionnement. Leur évolution conditionne en grande partie l'équilibre global du budget.

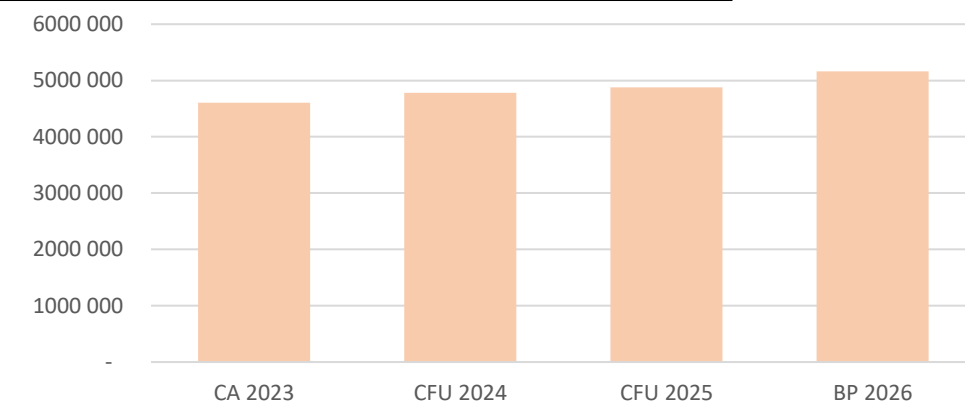
Pour l'exercice 2026, la masse salariale a été construite sur plusieurs hypothèses :

- **Recrutement d'un Directeur des Services Techniques (DST)** à compter du 1er janvier 2026, avec un impact en année pleine.
- **Plein effet en 2026 des recrutements engagés en 2025**, qui viennent mécaniquement augmenter la masse salariale.
- **Départ à la retraite d'un agent des services techniques**, déjà anticipé par un remplacement préalable, évitant ainsi une vacance de poste.
- **Mise en place d'enveloppes destinées aux astreintes**, afin de structurer et d'indemniser les interventions en dehors des heures habituelles pour les services techniques (week-end) et la police municipale (7J/7).
- **Prévision d'une enveloppe spécifique liée à l'organisation des élections**, à intégrer dans les charges de personnel pour 2026.

À ces éléments s'ajoutent les évolutions réglementaires et salariales nationales, notamment **l'augmentation du taux de cotisation CNRACL de +3 %**, applicable dès 2026, qui génère un surcoût automatique pour la commune.

Ces différents facteurs expliquent la progression de la masse salariale en 2026, dans un contexte où les dépenses de personnel demeurent un poste particulièrement sensible pour la trajectoire budgétaire.

Evolution des dépenses de personnel



Année	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026	2025-2026 %
Total	4 603 442	4 784 087	4 876 221	5 160 000	5,82%

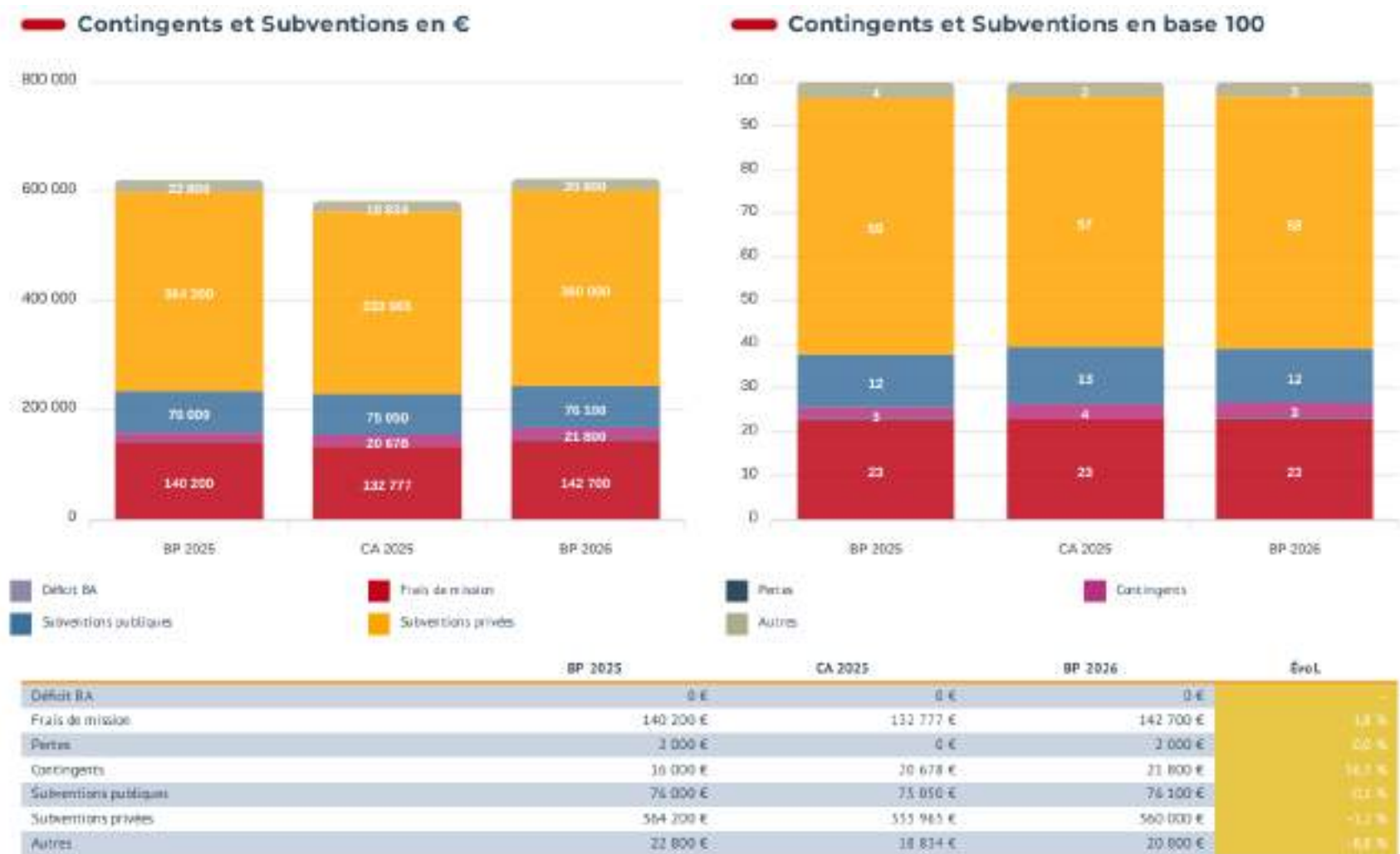
Effectifs au 1er janvier 2026

Effectifs budgétaires en équivalents temps pleins:

	CATEGORIES			TOTAL
	A	B	C	
FILIERE ADMINISTRATIVE	5		16,6	21,6
FILIERE TECHNIQUE	1	3	46,4	50,4
FILIERE SOCIALE	3,3		3	6,3
FILIERE MEDICO SOCIALE	0,86	3,9		4,76
FILIERE SPORTIVE			2	2
FILIERE CULTURELLE		1	2,8	3,8
FILIERE ANIMATION		1	5,52	6,52
FILIERE POLICE		2	6	8
TOTAL	10,16	10,9	82,32	103,38

Effectifs pourvus en équivalents temps pleins:

	CATEGORIES			TOTAL
	A	B	C	
FILIERE ADMINISTRATIVE	4	0	14,9	18,9
FILIERE TECHNIQUE			43,43	43,43
FILIERE SOCIALE	3,3		3	6,3
FILIERE MEDICO SOCIALE	0,86	4,9		5,76
FILIERE SPORTIVE			2	2
FILIERE CULTURELLE		1	2,6	3,6
FILIERE ANIMATION		1	4,52	5,52
FILIERE POLICE		2	6	8
TOTAL	8,16	8,9	76,45	93,51



Ce chapitre regroupe l'ensemble de dépenses récurrentes qui traduisent les engagements institutionnels, associatifs et éducatifs de la commune. Il constitue un bloc relativement stable du budget de fonctionnement, composé à la fois de dépenses obligatoires et de participations décidées localement.

Il intègre tout d'abord **les indemnités des élus municipaux**, calculées selon un cadre réglementaire national qui s'impose à toutes les collectivités. Pour 2026, ce poste inclut les revalorisations prévues par les textes ainsi que la prime annuelle de 500 € attribuée au Maire (recette/dépense), conforme aux dispositions applicables.

Ce chapitre comprend également **les subventions versées aux associations locales**, qui permettent de soutenir l'ensemble du tissu associatif : sports, culture, solidarités, actions de jeunesse, événements et animation du territoire. Ce soutien structurel contribue au maintien de la vie locale et à la diversité des activités proposées aux habitants.

La commune finance aussi, à travers ce chapitre, **la contribution obligatoire à l'école privée Saint-Joseph**, correspondant à la prise en charge d'une partie des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat. Cette participation s'inscrit dans les obligations légales du Code de l'Éducation.

On y retrouve également **les contingents et participations versées à différents organismes publics** ou parapublics, souvent encadrés par des textes ou par des conventions pluriannuelles, ainsi que diverses dépenses classées dans la catégorie « autres », liées à des interventions ou besoins spécifiques.

Dans son ensemble, ce chapitre reflète des engagements durables de la commune envers ses partenaires institutionnels, éducatifs et associatifs. Sa structure évolue peu d'une année sur l'autre et représente un socle de dépenses difficilement compressible, mais essentiel au fonctionnement du territoire et à la continuité du service public local.

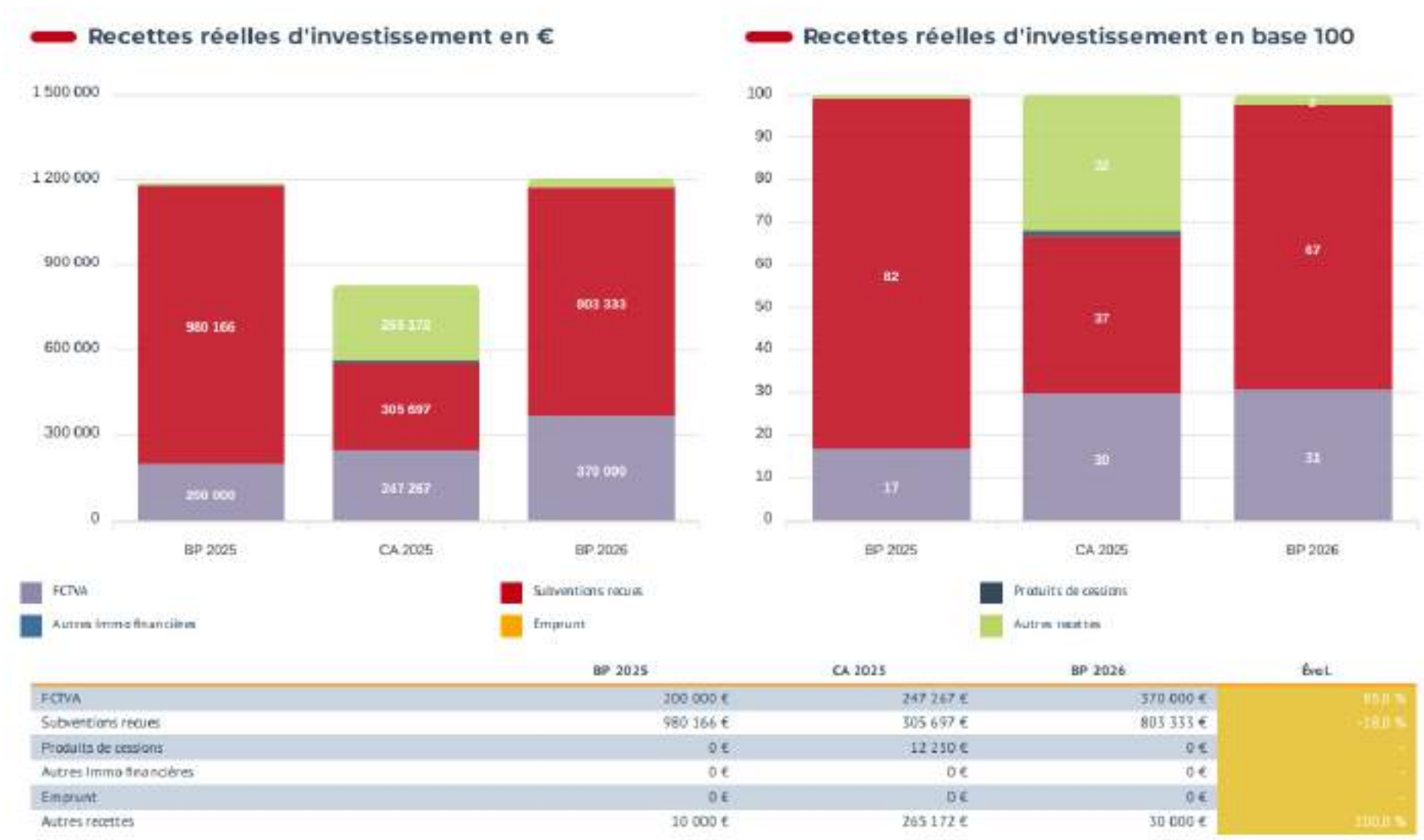


	BP 2025	CA 2025	BP 2026	EvoL
SRU	155 000 €	137 641 €	148 000 €	-41%
Logements vacants	0 €	0 €	0 €	
AC & DSC	0 €	0 €	0 €	
FNGR	0 €	0 €	0 €	
FSRIF	0 €	0 €	0 €	
EPIC	0 €	0 €	0 €	
Autres	0 €	46 190 €	2 000 €	

Accusé de réception en préfecture
034-213403272-20260430-38-2026-DE
Date de télétransmission : 06/05/2026
Date de réception en préfecture : 06/05/2026

Le chapitre Q4 concerne principalement les pénalités financières liées à la loi SRU, laquelle impose aux communes de disposer d'un nombre minimal de logements sociaux. Le montant de ces pénalités qui devrait avoisiner les 148 000 € en 2026 constitue une dépense contrainte et dépend directement du respect des objectifs légaux ainsi que de l'évolution du parc de logements sociaux sur le territoire communal.

16 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

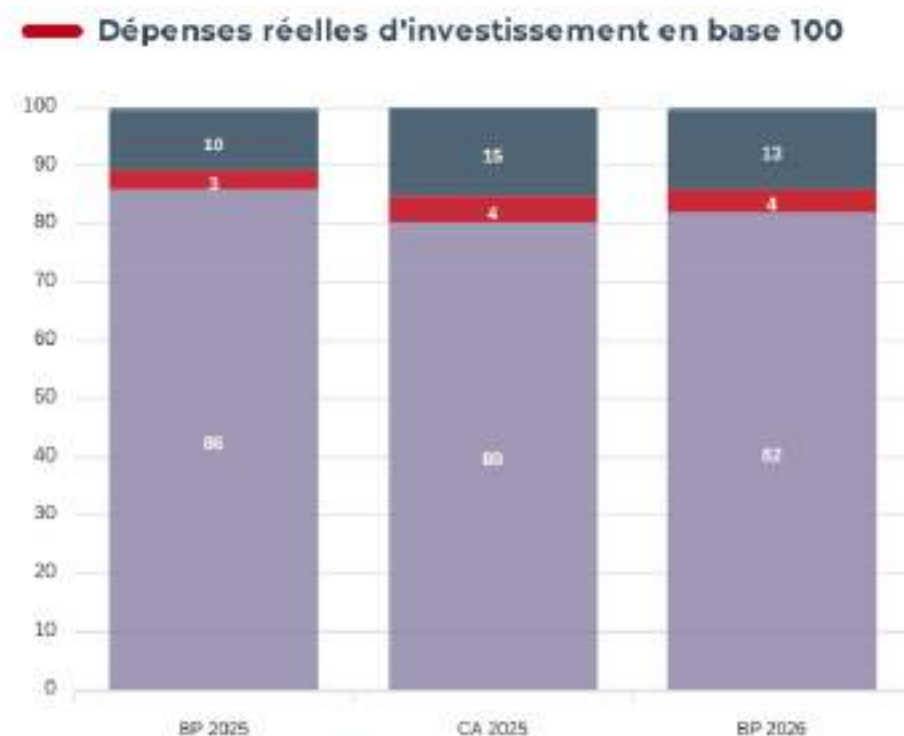


Les recettes réelles d'investissement prévues pour 2026 s'élèvent à 1,24 M€ et proviennent essentiellement des subventions d'investissement accordées par l'État et les autres partenaires institutionnels. Le FCTVA constitue également un apport important, traduisant le volume de travaux réalisés sur l'exercice antérieur. Le chapitre comprend en outre quelques recettes plus marginales, comme certaines recettes financières ou diverses opérations ponctuelles.

Ce poste regroupe donc l'ensemble des ressources mobilisables pour financer les travaux de la commune : remboursements de TVA, aides publiques, produits de cession éventuels et autres recettes spécifiques.

Aucun recours à l'emprunt n'est prévu, ce qui signifie que l'investissement 2026 repose exclusivement sur ces financements externes et sur l'autofinancement dégagé les années précédentes.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



	BP 2025	CA 2025	BP 2026	Évol.
Dépenses d'équipement brut	5 283 063 €	3 300 909 €	3 958 916 €	-25,1 %
Subventions versées	204 146 €	180 146 €	198 146 €	-2,0 %
Remboursement d'emprunt	626 500 €	626 499 €	645 200 €	3,0 %
Dépenses imprévues	0 €	0 €	0 €	-
Autres dépenses d'investissement	31 000 €	1 000 €	10 000 €	-67,7 %

Les dépenses réelles d'investissement prévues pour 2026 atteignent **4.8 M€**, un niveau inférieur à celui prévu au BP 2025.

Les dépenses d'équipement (**4 M€**) constituent la part prépondérante de ce chapitre et reflètent la poursuite des travaux et opérations de modernisation du patrimoine communal.

Les subventions versées et les autres dépenses d'investissement restent des postes secondaires et relativement stables.

Le remboursement du capital de la dette demeure un élément notable mais en diminution tendancielle, traduisant la baisse progressive de l'endettement communal.

Dans l'ensemble, la dynamique d'investissement 2026 s'inscrit dans une logique de continuité, avec une capacité d'action maintenue mais conditionnée par l'absence de recours à l'emprunt et par les ressources propres mobilisables.

Parmi **les principales dépenses d'investissements prévus pour 2026** (Restes à réaliser 2025 et inscriptions nouvelles 2026), on notera :

- Travaux de réhabilitation de la maison Serre (RAR)
- Construction de vestiaires sous tribunes au complexe sportif G. Dides (RAR)
- Lancement des travaux de l'extension restructuration du restaurant scolaire « les Garrigues »
- Aménagement d'un plateau sportif à l'école Cosso
- La maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un cimetière paysager et provision travaux
- Extension du système de vidéoprotection
- Gradins amovibles pour la salle Armingué I
- Travaux divers bâtiments et terrains communaux
- Réserve pour acquisitions foncières

1.8.1 Caractéristiques de la dette

Encours global	31/12/2025	
Capital restant dû	1 905 K€	
Encours taux fixe	771 K€	40,47 %
Encours Taux Variables/Révisables	848 K€	44,50 %
Encours Structuré	286 K€	15,03 %
Annuité	703 K€	
Amortissement du capital	626 K€	
Intérêts*	76 K€	
ICNE* contrats	12,02 K€	
Taux moyen annuel 2025	3,09 %	
Taux actuariel	3,04 %	
Durée de vie moyenne	3 ans, 4 mois	
Durée de vie résiduelle	14 ans, 2 mois	
Nombre de contrats	10	

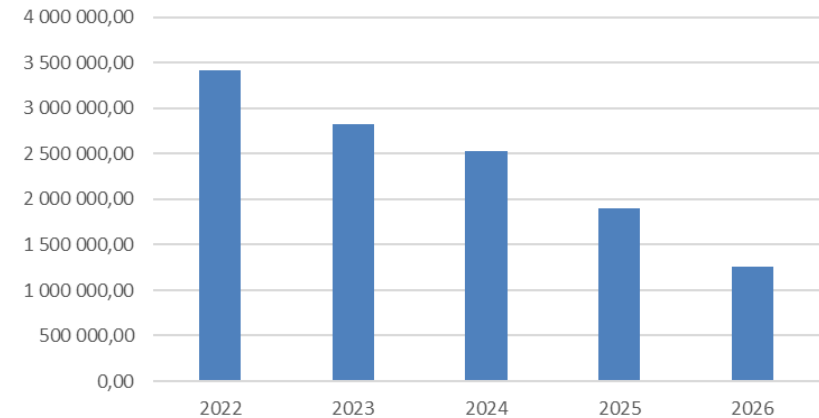
*Taux actuariel estimé sur la base des données de marché (forwards et volatilités) en date de rapport

La dette s'élève à **1 905 K€** répartis sur 10 emprunts, soit un encours moyen de 190 K€.

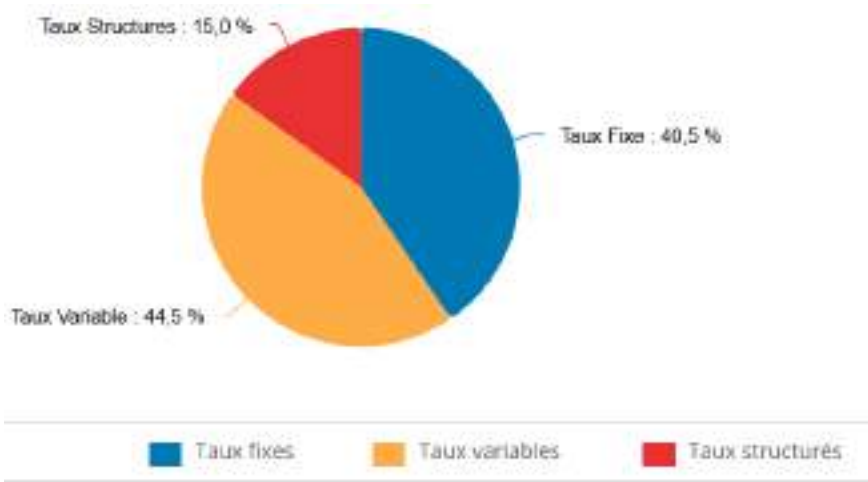
Elle est constituée de :

- 40,47% d'encours à taux fixe,
- 44,50 % d'encours à taux variable
- 15,03% d'encours structurés.

Evolution de l'encours de dette au 31/12

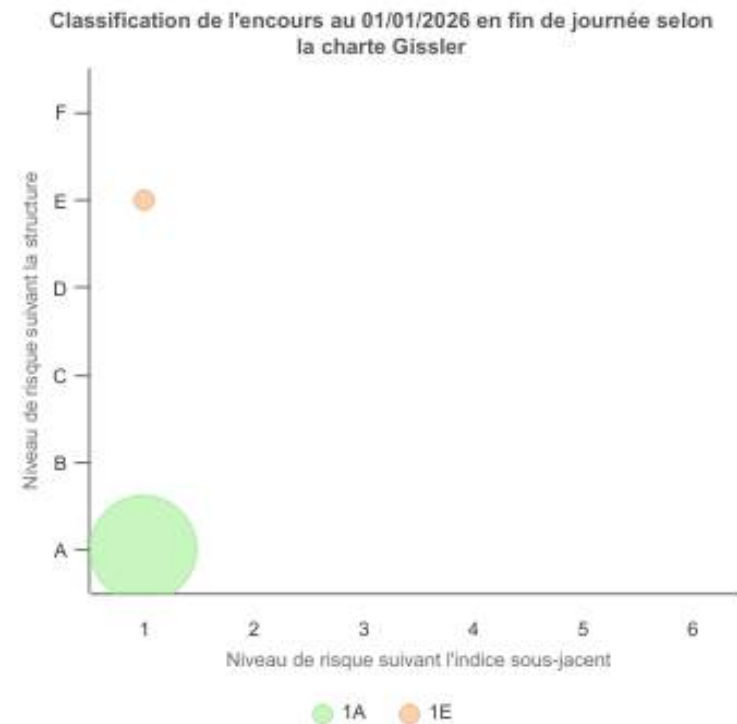


1.8.3 Structure de la dette



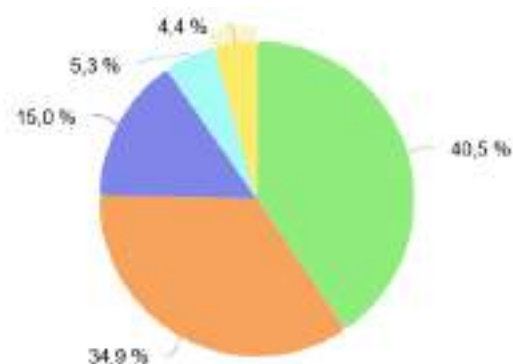
Le graphique ci-dessous présente la répartition de l'encours par niveau de classification. Les encours les moins risqués (dont la charge d'intérêts est la moins volatile) sont classés en bas à gauche, le niveau de risque augmente vers le haut (type de formule) et vers la droite (type de sous-jacent).

Catégorie	Encours au 01/01/2026	%
1 - A	1 607 K€	84,88 %
1 - E	286 K€	15,12 %
Total	1 893 K€	100 %



84,88 % de l'encours de la dette est classée en 1-A dans la Charte Gissler.

18.4 Répartition des montants de dette par prêteur

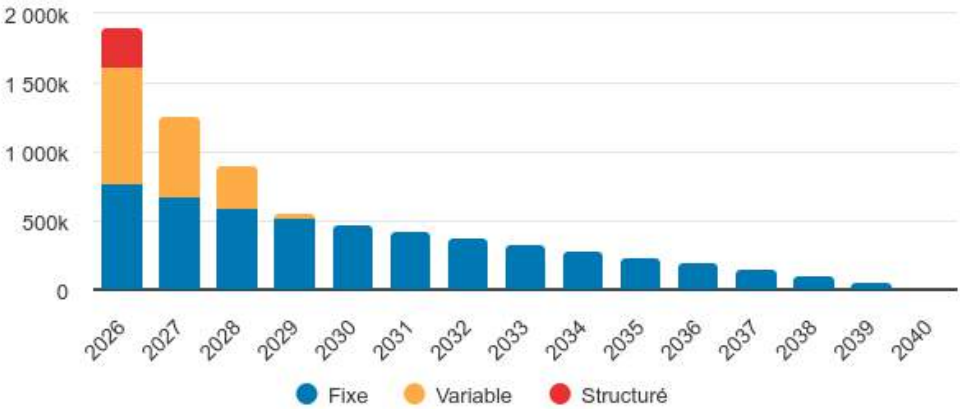


Prêteur	Notation MOODY'S	%	Montant
DEXIA Credit Local	-	40,5	771 266,60
Caisse de Crédit Agricole	-	34,9	663 887,74
Banque Populaire du Sud	-	15,0	285 000,00
La Banque Postale	-	5,3	100 000,04
Caisse d'Épargne	-	4,4	84 375,00
TOTAL			1 904 529,38

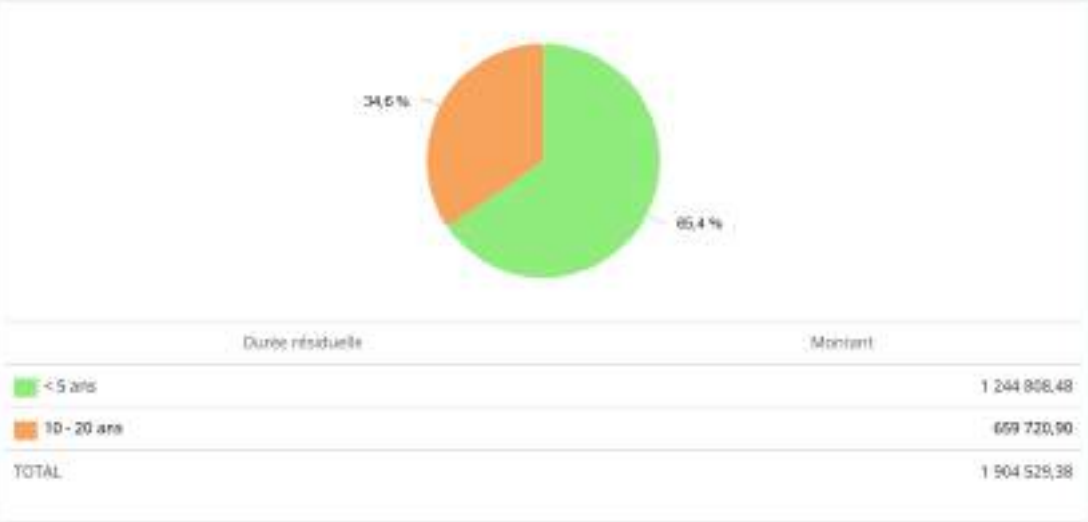
Les principaux prêteurs sont les suivants, DEXIA Credit Local (+40,39%), Caisse de Crédit Agricole (+35,07%), Banque Populaire du Sud (+14,79%), La Banque Postale (+5,28%).

Accusé de réception en préfecture
034-213403272-20260430-38-2026-DE
Date de télétransmission : 06/05/2026
Date de réception en préfecture : 06/05/2026

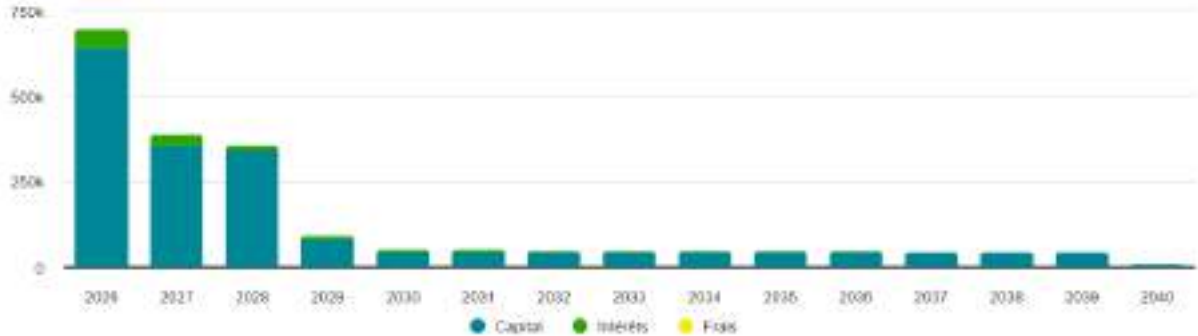
Extinction de l'encours



Répartition par durée résiduelle



Evolution de l'annuité



La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de l'épargne dégagée par sa section de fonctionnement.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situerait aux alentours de 4,5 années en 2023 (DGCL – Données DGFIP).

